



AUMENANCOURT

mairie.aumenancourt@wanadoo.fr

03 26 97 50 47

ANNIVERSAIRE

La commune tient à rendre hommage à M. Gaston Nicolas, ancien Maire, qui a fêté ses 100 ans dernièrement. Nous vous donnons rendez-vous le 8 octobre 2011 à 15h00 au Centre Culturel.

BOURSE AUX PLANTES

Samedi 29 octobre aura lieu à la mairie de 10h00 à 12h00, une bourse aux plantes avec échange de plantes, de

graines, d'arbustes...

Causerie jardinage autour d'un café. Venez nombreux !

LIGNES HAUTE TENSION

La société «Bourgogne Hélicoptère» effectuera une surveillance aérienne par hélicoptère de lignes HTA pour le compte d'ERDF TST Reims, entre le 3 octobre et le 31 octobre 2011.

Les vols de surveillance sont des vols rasants (plus ou moins dix mètres du

sol). L'appareil de couleur grise est immatriculé F.GSIC.

COUP DE POUCE

Afin de subvenir aux besoins des plus démunis, Le Relais, association membre d'Emmaüs, a installé un conteneur à vêtements à Auménancourt. Vous le trouverez rue Armand Guéry près de l'abri bus, face au centre culturel.

Merci de penser à eux.

Plus d'info : www.lerelais.org

RÉUNION PUBLIQUE A.N.C. : COMPTE-RENDU

Dans le cadre de la mise en place de la solution d'assainissement non collectif votée par le conseil municipal le 2 décembre 2005 et de la création du SPANC qui en a suivi, la municipalité a organisé une réunion publique avec la société «VEOLIA», recrutée dans le cadre des marchés publics.

Cette société a pour mission de recenser et de contrôler les installations d'avant 1998, qui n'ont jamais fait l'objet de contrôle d'assainissement par les services de la commune afin de vérifier leur conformité aux normes en vigueur au moment de leur réalisation ou si elles représentent un danger sur le plan environnemental. C'est la phase dite «diagnostics à la parcelle».

Déroulement des opérations :

Un courrier sera envoyé aux personnes concernées, proposant un rendez-vous pour le passage d'un technicien avec possibilité de décaler le rendez-vous sur simple appel.

Un technicien «VEOLIA» se déplacera le jour convenu pour vérifier l'installation et recueillir toutes les informations nécessaires pour étudier l'assainissement de la propriété. Il sera demandé de rendre accessibles les regards, si possible de fournir des plans ou tous documents utiles, pour que cette visite soit un moment d'échanges coopératifs.

Lors de cette visite les usagers n'auront rien à payer. C'est la commune qui règlera dans un premier temps les 75.00€ HT par diagnostic à la société «VEOLIA» dans le cadre du marché passé avec celle-ci. Par la suite la commune facturera aux propriétaires concernés cette somme, déduction faite d'éventuelles subventions.

A l'issue des visites un rapport sera envoyé en mairie indiquant les habitations ayant une installation conforme ou non. Chaque habitant concerné en sera informé.

Ensuite viendra la phase suivante qui consistera à étudier la meilleure solution pour la remise aux normes des installations non conformes.

La municipalité veut apporter la solution la plus efficace et la moins coûteuse pour que les administrés puissent se mettre en conformité avec la réglementation, avec laquelle le moment venu ils ne pourront se soustraire.

POURQUOI LE CHOIX DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- Loi sur l'eau de 1992.
- Préserver la salubrité publique.
- Réhabiliter l'assainissement non collectif.
- Remédier aux insuffisances constatées.
- Développer des études préalables.
- Freiner la politique du tout à l'égout et de ses coûts élevés.